



Le 03/10/2023

Section académique SNEP-FSU de Normandie

s3-normandie@snepfsu.net

A Madame La Rectrice,
Présidente du Conseil Régional de l'UNSS

Objet : alerte sur les difficultés d'organisation et de fonctionnement du sport scolaire

Madame la Rectrice,

Par ce présent courrier, nous souhaitons vous alerter sur deux obstacles majeurs qui se présentent à cette rentrée pour le développement du sport scolaire dans notre académie : le premier en raison de la directive ministérielle sur les remplacements de courte durée, le second en raison d'une directive de la direction nationale de l'UNSS concernant l'accompagnement des élèves lors des organisations UNSS.

Dans le cadre du Pacte et des Remplacements de Courte Durée (RCD), la consigne a été donnée de limiter au maximum les absences des enseignant·es. Certain·es chef·fes d'établissement ont ainsi déjà fait part à leurs équipes pédagogiques de cette directive, qui peut avoir de graves répercussions, à très court terme, sur le sport scolaire. En effet, les enseignant·es d'EPS sont amené·es tout au long de l'année à participer à l'organisation et au fonctionnement des rencontres UNSS, l'un des objectifs premiers de l'UNSS. Cette organisation demande du temps les jours de rencontre, mais également en amont de ceux-ci, dépassant ainsi le seul mercredi après-midi, parfois déjà largement préempté dans les lycées.

L'application stricte des consignes sur le RCD aboutirait à ce que des élèves licencié·es dans les associations sportives (AS) des établissements ne puissent plus se rendre aux différentes rencontres si les enseignant·es d'EPS, animateurs et animatrices de leurs AS, ne sont pas présent·es et libéré·es de cours le cas échéant.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que lorsque nos collègues participent à l'organisation d'une rencontre UNSS, à un jury de compétition ou qu'ils et elles accompagnent leurs élèves, ils et elles sont dans le cadre de leur forfait hebdomadaire d'AS, et donc dans le cadre de leurs missions, telles que définies par la circulaire du 29 avril 2015.

Notre responsabilité commune est grande dans le maintien de cet outil essentiel qu'est le sport scolaire. **Nous vous demandons donc de rappeler aux chef·fes d'établissement de l'Académie la nécessité de libérer leurs enseignant·es d'EPS et les élèves inscrit·es lorsque leur participation, en amont ou le jour des rencontres, est requise.** Nous nous permettons également de vous signaler que vous avez la possibilité, en tant que Présidente du CRUNSS, de convoquer les animateurs et animatrices d'AS à participer à l'organisation de ces rencontres qui se déroulent sur notre territoire.

L'autre obstacle que nous connaissons en cette rentrée vient de la décision de la direction nationale UNSS de rendre obligatoire la présence physique d'au moins un enseignant·e d'EPS de l'AS de l'établissement sur tout lieu de rencontre, tout « centre d'entraînement d'APSA » réunissant plusieurs AS, tout bus mutualisé entre plusieurs AS.

Afin d'élargir l'offre sportive et artistique des élèves et d'augmenter le temps de pratique et de formation des élèves, les AS et les districts UNSS ont mis en œuvre des modalités originales et éprouvées depuis de nombreuses années, permettant de répondre à ces objectifs. L'encadrement et la sécurité des élèves y sont assurés par des enseignant·es d'EPS de diverses AS mais pas nécessairement par celles des licencié·es qui y participent.

Pour exemple, les districts organisent 4 « plateaux » différents sur un même mercredi après-midi pour réunir les élèves de mêmes catégories d'âge. Certaines AS comportant seulement 3 animateurs ou animatrices d'AS confient leurs élèves d'une catégorie d'âge à un·e enseignant·e d'EPS d'une autre AS présent·e sur le site. Il en va de même s'agissant des centres accueillant la formation des jeunes officiels, programme phare de l'UNSS « Génération Responsable ». D'autre part, les coûts de transports ayant largement augmenté ces derniers mois, le recours à des bus mutualisés entre AS s'avère de plus en plus nécessaire. Cette mutualisation, déjà à l'œuvre dans de nombreux territoires, permet une desserte sur les différents lieux de rencontres et nécessite de confier l'accompagnement des élèves à un·e enseignant·e d'une autre AS sur les lieux de pratique les concernant.

Vous comprendrez que les élèves des petits établissements vont se retrouver pénalisés si cette directive n'était pas levée et il serait incompréhensible que la pratique des élèves soit réduite.

Enfin, la proposition d'une date par vos services d'un conseil régional UNSS sur le périmètre de Caen pour le mercredi 18/10/2023 à 14h puis à 18h est aussi très problématique. Les enseignants d'EPS élus ou représentants à ce CRUNSS sont auprès de leurs élèves et sur l'organisation des compétitions le mercredi après-midi. Un horaire à 18h ne permettra pas d'avoir le temps d'aborder sérieusement les mesures lourdes qui impactent le sport scolaire actuellement. De plus, prévoir des instances en soirée pénalise fortement nos collègues dans leur vie personnelle et dans leur vie familiale.

Confiant·es dans votre volonté de favoriser l'engagement des élèves de notre Académie et leur accès à une pratique sportive et artistique régulière et volontaire, soyez assurée, Madame la Rectrice, de notre profond attachement au Service Public du Sport Scolaire.

Pour le SNEP-FSU,
Elen Grain et Eric Joufret
Co-secrétaires académiques du SNEP-FSU